RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
****
DÉPARTEMENT des Pyrénées-Orientales
****
Commune de TRESSERRE

ARRETE DU MAIRE – 013-23-T

ARRETE PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION
AU DROIT DU « MAS DELS BARBATS »
LE MARDI 28 FEVRIER 2023 DE 09H À 17H
INSTALLATION D'UN COUSSIN BERLINOIS

Le Maire de la commune de Tresserre,
Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;
Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L2212.1 à L2212.4, L130-5, L411-1 ;
Vu le code de la route et notamment les articles R110-1 à 3, R130 et suivants, R411-2 et suivants, R414-14, R 415-8 ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie - signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié le 31 juillet 2002 ;
Vu l'arrêté du Maire 2023-011 accordé le 08 février 2023 pour la DP 066 214 23 K0005 ;
Vu la demande du service technique en date du jeudi 23 février 2023 ;
Considérant que pour permettre la pose d'un coussin berlinois dans des conditions de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation au droit du « Mas dels Barbats » – TRESSERRE.

A R R Ê T E

ARTICLE 1er - Pour une durée de 1 jour soit **le mardi 28 février 2023 de 09h à 17h**. La circulation au droit du Mas dels Barbats :

- Fermeture de la route durant la durée des travaux.

ARTICLE 2 - La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié le 31 juillet 2002. La pose, la fourniture et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins du pétitionnaire.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune et à chaque extrémité de la Rue de la Menuiserie.

ARTICLE 4 - Monsieur le Commandant de la Gendarmerie du Boulou et Monsieur le Maire de la commune de Tresserre sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Tresserre, le 24 février 2023
Le Maire,
Michel THIRIET.

MAIRIE DE TRESSERRE 66300